

ACCOMPAGNANT.E ÉDUCATIF ET SOCIAL

RNCP36004- ENREGISTRÉ LE : 01.09.21

Formation par Apprentissage et formation continue

OBJECTIFS

Acquérir les compétences pour accompagner, répondre aux besoins spécifiques des personnes aidées et découvrir leurs différents lieux d'accueil ou de vie.

MÉTIER

L'accompagnant éducatif et social réalise des interventions au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie.

Il/Elle prend en compte les difficultés liées à l'âge, la maladie, le mode de vie ou une situation de vulnérabilité afin de permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

L'AES intervient à domicile, en structure ou en milieu scolaire.

POURSUITE D'ÉTUDES

- Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale (DETISF)
- Diplôme d'État d'aide soignant (DEAS)
- Moniteur-éducateur & éducateur spécialisé

Le CFAA & le CFPPA de Tarn et Garonne bénéficient pour certaines de ses actions, de financements émanant du conseil Régional Occitanie.

%

Taux réussite 2025 : 90 %

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois 2025 : 100 %

Taux poursuite d'études 2025 : 62%

Taux satisfaction des apprenants 2025 : 83 %

Taux d'interruption en cours de formation : 0 %

Taux de rupture de contrat d'apprentissage : en cours

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>



Aucun frais pédagogique
Formation en alternance
Partenariat sur le territoire
Individualisation du parcours
100% en présentiel

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite conformément à la réglementation en vigueur



Se former aux métiers du service à la personne



05.63.04.20.83



cfppa.moissac@educagri.fr



Instagram : @campusterreetvie82



Facebook : Campus Terre et vie 82



Linkedin : Campus Terre et Vie 82



<https://epl82.educagri.fr/>

SALAIRE DE L'APPRENTISSAGE – MINIMUM LÉGAL 2026

SMIC brut mensuel au 01/01/2026

(Base légale : 151,67 heures mensuelles – 35 heures hebdomadaires)

⚠ Grille indicative, montants variables selon les conventions collectives.

Âge de l'apprenti	1ère année		2ème année		3ème année	
Moins de 18 ans	27%	492,00 €	39%	711,00 €	55%	1 003,00 €
18 ans à 20 ans	43%	784,00 €	51%	930,00 €	67%	1 221,00 €
21 ans à 25 ans	53%	966,00 €	61%	1 112,00 €	78%	1 422,00 €
Plus de 26 ans	100%	1 823 €	100%	1 823 €	100%	1 823 €

⚠ Remarques importantes

- Montants indicatifs, minimum légal.
- Rémunération possible plus élevée selon convention collective ou accords d'entreprise.
- L'employeur doit vérifier le montant applicable selon l'âge, l'année du contrat et la convention collective.

Calculez le salaire de l'alternant et les aides liées au contrat :



Infos pratiques

	Apprentissage	Formation continue
Lieu de formation	Site de Montauban 1915 Route de Bordeaux 82000 Montauban	
Modalités de recrutement	• Entretien de motivation avec le centre de formation	• Avoir un dossier de financement validé (nous contacter pour connaître les options : CPF, CPF de transition, OPCO, contrat de professionnalisation...) • Passer un entretien de motivation avec le centre de formation
Durée et rythme de la formation	Formation sur 10 mois: Août 2026 à juin 2027 • 567 heures en centre de formation 16 semaines • 840 heures de formation pratique en entreprise 24 semaines dont 5 semaines de congés payés pour les contrats d'alternance Formation sur 12 mois: Février 2027 à janvier 2028 — <i>*sous réserve du nombre minimum d'apprenants*</i>	
Modalités d'évaluation et obtention du diplôme	• Validation de l'ensemble des blocs de compétence pour obtenir le diplôme. Possibilité de valider 1 ou plusieurs blocs de compétence(s). • Évaluation orale, écrite et/ou pratique avec un jury de formateurs et professionnels par bloc de compétence.	
Prérequis	• Avoir entre 18 et 29 ans (sans limite d'âge pour les personnes reconnues en situation de handicap) • Signature d'un contrat d'apprentissage	• Avoir 18 ans min

Prix de la formation

- **Apprentissage** : Coût de la formation pris en charge par les OPCO pour les entreprises du secteur privé (pour les employeurs publics, nous contacter).
- **Formation continue** : Coût de l'heure de formation allant de 7,00 à 15,00 € de l'heure selon modalité de mise en œuvre.



ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE DANS LES ACTES ESSENTIELS DE LA VIE QUOTIDIENNE	112 H
ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE DANS LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE	91 H
TRAVAIL EN ÉQUIPE PLURIPROFESSIONNELLE, GESTION DES RISQUES ET TRAITEMENT DES INFORMATIONS LIÉES À L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE	105 H
ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE ET RELATIONNELLE DE LA PERSONNE	147 H
POSITIONNEMENT EN TANT QUE TRAVAILLEUR SOCIAL DANS SON CONTEXTE D'INTERVENTION	91H
INCLUS TRE : TECH ET RECHERCHE D'EMPLOI	7 H
AFGSU : ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE DE NIVEAU 2	21 H



Modalité pédagogique : Alternance de cours théoriques, de travaux pratiques et de mises en situation.

Modalité d'adaptation possible du parcours : En fonction du parcours de l'apprenant·e, possibilité d'adapter la durée de la formation/validation des acquis ou modularisation.

Renseignements et inscription

Référent·e administratif

05 63 04 20 83

cfppa.moissac@educagri.fr